



Succession et testament authentique

Par **robil**, le **20/10/2013 à 14:17**

Bonjour et merci de m'accorder cet entretien pour me donner des solutions si possibles adaptées .rnLors d'une succession: Inventaire testamentaire de mon père ,ma sœur ainée (déjà en conflit en 2008 ,s'est permise de venir(en présence du notaire attribué...pas de problème) avec son gendre (Avocat ...) pour faire l'inventaire .rnA ce sujet nous n'avons pas accepté la présence du gendre avocat ..rnNotre père vient de décéder en cette année 2013 :il s'avère qu'il a fait faire un testament authentique par un notaire,par contre les témoins nous sont inconnus,comment pouvons nous en savoir d'avantage sur eux?Dans les signatures sur ce testament ,seul des abrégés prénom et nom existent Ex:PM.... autrement une des témoins signe au nom de son époux ! doit elle mettre signée également avec son nom de jeune fille ?rnTrois pages et trois signatures différentes de notre père bien malade à cette époque ...Que fait on ? rnUn point essentiel:le notaire ayant crée une société en 2001 ,s'était retiré au profit d'un de ses confrères..Difficulté de savoir si celui qui a rédigé le testament authentique pouvait exercé encore à cette époque ? rnMerci de vos réponses rnabg